

Compte rendu de la séance du 23 juillet 2021

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 23 juillet 2021
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois juillet à 18 heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Isabelle VERNAY
<u>Votants:</u> 11	Sont présents: Isabelle VERNAY, Henri BENIERE, Christine VEY, Benjamin PIGNARD, Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Franck DUMAS, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Marie MONTEIL, Bernard VILLEMAGNE
	Représentés:
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Christine VEY

Ordre du jour:

- Approbation marchés appartement maison communale lots 7 et 9
- Coupe de bois
- Subventions aux associations locales
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

Approbation marchés appartement maison communale lots 7 et 9 (DE 2021 07 01)

Voir délibération n° 2021_07_04 ci-dessous.

Coupe de bois (DE 2021 07 02)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Charra Jérôme de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale du Bessat relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF		Mode de commercialisation Décision de la commune
					Vente de gré à gré négocié		
					Contrat d'approvisionnement	Autre gré à gré	
9	AMEL	3,61	∅	2021		X	

1 Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

2 Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Subventions aux associations locales (DE 2021 07 03)

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour faciliter la gestion de la cantine scolaire, une association avait été créée et a été dissoute depuis environ dix ans.

Après avoir contacté le Directeur de la Poste de notre secteur et le service associations de la banque postale, il appartient au Maire de demander la clôture du compte de l'Association de gestion de la cantine pour versement des fonds aux associations locales.

Considérant que le dernier relevé de compte annonçait un solde de 1 507 € ;

Considérant que le Foyer Rural sollicite une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € pour financer le feu d'artifice prévue cette année ;

Considérant que suite à la hausse des effectifs prévue à la rentrée scolaire 2021-2022, l'Association des Parents d'élèves s'engage à financer divers matériels scolaires demandés par l'équipe enseignante ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE :

- un versement de 500 € au Foyer Rural
- un versement du solde (environ 1 007 €) à l'Association des parents d'élèves.

Approbation marchés appartement maison communale lots 7 et 9 (DE 2021 07 04)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-09-03 du 25 septembre 2020 approuvant le projet de rénovation de l'appartement attenant à la mairie et sollicitant l'aide financière de la Région au titre du Bonus relance ;

Vu la délibération n° 2021-01-10 du 29 janvier 2021 approuvant l'Avant-Projet définitif réalisé par le cabinet ARCAD et sollicitant l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR ;

Vu le rapport d'appel d'offres et les propositions de la Commission d'achat pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) ;

Vu la délibération n° 2021-06-02 du 18 juin 2021 approuvant les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 1 à 6 et 8 ;

Considérant que suite à l'appel d'offres, aucune entreprise n'avait soumissionné pour les lots 7 (Carrelage-Faïence) et 9 (Plomberie-Chauffage) et suite à une nouvelle consultation ;

APPROUVE à l'unanimité, les marchés à intervenir avec les entreprises retenues, à savoir :

LOT H.T.	DESIGNATION ENTREPRISES	MONTANT
7 Carrelage-Faïence	MILITELLO	1 255,83 €
9 Plomberie-Chauffage	RASCLE PLOMBERIE	11 919,00 €
	Total H.T.	13 174,83 €
	Total T.T.C.	15 809,79 €

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits marchés et les pièces subséquentes.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021_07_01 du 23 juillet 2021.

Compte-rendu des commissions municipales

Voirie - Bâtiments communaux - Espaces verts :

- Les élus ont rencontré l'agent de l'ONF pour des explications sur la gestion de la forêt communale.

Urbanisme :

- L'adjoint à l'urbanisme a fait le compte -rendu sur le prochain PLH (Programme Local de l'Habitat) de la CCMP.

Vie locale - Communication :

- Une demande d'aide exceptionnelle pour deux sportifs de haut niveau a été évoquée et sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Après prise d'informations auprès du Département, le Maire précise les conditions de l'appel à partenariat "label village sport nature" à prévoir pour 2022.

- La commune bénéficie d'un essai de deux mois au réseau de communication ILLIWAP

- un devis a été demandé pour refaire les 10 photos anciennes du village au tarif de 280 € HT

Questions diverses :

- Suite au courrier de la mairie, le DASEN s'engage à l'ouverture provisoire d'une troisième classe si l'effectif le jour de la rentrée est bien de 53 élèves.

La séance est levée à 19 heures, prochain CM le vendredi 24 septembre 2021 à 20h00

Affiché le 30 juillet 2021

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Isabelle VERNAY